

■ Avril 2024

MAISON DE SANTÉ DE BLAYE » MISE AU POINT



■ ■ ■ LES 5 QUESTIONS CLÉS

LA MAISON DE SANTÉ DE BLAYE VA-T-ELLE FERMER ?

NON! »

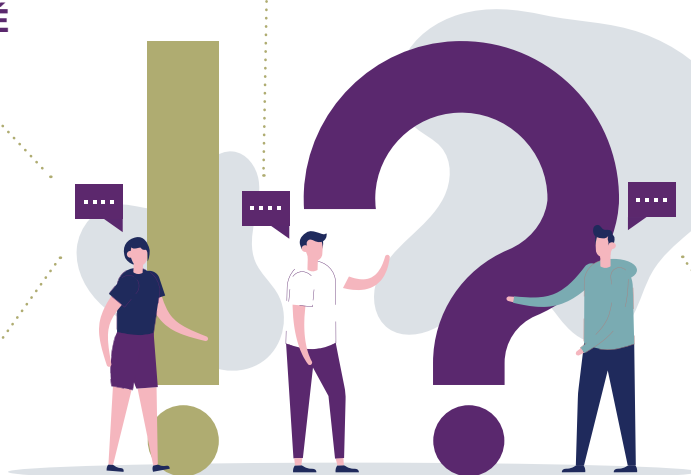
La Maison de Santé est et restera un établissement dédié à la Santé !

LES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ ONT-ILS ÉTÉ
ÉVINCÉS ?

NON!

Y-A-T-IL UNE PÉNURIE
DE MÉDECINS SUR LE
BLAYAIS ?

OUI



LA CCB A-T-ELLE REFUSÉ
L'ARRIVÉE DE PLUSIEURS
PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

NON!

LA CCB EST-ELLE LÉGITIME
POUR TRAVAILLER SUR LA
QUESTION DE LA SANTÉ ?

OUI!

ON RÉPOND À TOUTES VOS QUESTIONS ■ ■ ■



■ LA MAISON DE SANTÉ DE BLAYE (MSB) VA-T-ELLE FERMER ?

NON ! Tout est mis en œuvre pour conforter dans l'avenir l'offre de soins.

■ LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ONT-ILS ÉTÉ ÉVINCÉS DE LA MAISON DE SANTÉ DE BLAYE ?

NON ! La SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires regroupant les professionnels de Santé de la Maison de Santé de Blaye), qui assurait certains frais de fonctionnement du bâtiment, a fait des choix hypothéquant son équilibre financier.

La Communauté de Communes de Blaye (CCB) a alerté, dès 2022, les gérants de la SISA sur l'impact financier de prochains départs à la retraite et résiliations réceptionnés de plusieurs professionnels de Santé.

Des réunions de travail ont été proposées par la CCB ainsi que des solutions concrètes pour absorber cette difficulté financière.

Au regard des discussions compliquées, la CCB a sollicité la médiation de la Sous-Préfecture de Blaye.

Après quelques mois, la SISA s'est retirée des négociations et a informé la CCB de sa future dissolution.

La CCB a donc dû reprendre l'intégralité des charges de gestion assurées par la SISA.

Afin de pouvoir s'inscrire dans un nouveau modèle, la CCB a fait le choix de dénoncer en juin 2023 l'ensemble des baux actuels.

Ces derniers seront résiliés en avril 2024.

» *Juridiquement pour pouvoir mettre en place de nouveaux baux il était nécessaire de mettre fin aux précédents.*

Des entretiens individuels ont été programmés avec chaque locataire afin d'étudier leur projet professionnel.

■ QU'EN EST-IL DU DÉPART DU DENTISTE ?

Depuis plusieurs mois, le dentiste prospectait de nouveaux locaux en dehors et au sein du territoire. De plus, il occupait seul 3 cabinets au sein de la MSB dont 1 seul était utilisé.

Dans un contexte où la population peine à trouver un dentiste, nous avons souhaité que les 3 fauteuils soient investis. Nous y travaillons.

■ POURQUOI LES SECRÉTAIRES ONT-ELLES CHANGÉ EN JUIN ?

Les professionnels de Santé ont fait le choix de dissoudre la SISA, ce qui a entraîné le licenciement des deux secrétaires médicales à compter de fin juin 2023.

Ayant appris cette décision, la CCB a alors rapidement proposé des temps de travail avec les liquidateurs afin d'assurer la continuité de service au sein du bâtiment.

Dès fin juin 2023, deux secrétaires médicales ont pu être recrutées par la CCB afin d'assurer l'accueil et le lien entre les patients et les professionnels de Santé.

Ces postes ont bien sûr étaient proposés aux deux personnes licenciées par la SISA qui ont préféré décliner.

■ LA CCB A-T-ELLE REFUSÉ L'ARRIVÉE DE PLUSIEURS PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

NON ! Un seul. La SISA a remis en cause le protocole d'accueil des nouveaux professionnels de Santé défini conjointement avec la CCB dès l'ouverture de la MSB.

La CCB, propriétaire du bâtiment, garante de l'intérêt général en matière de Santé sur son territoire et défenseuse de l'Hôpital public et des valeurs du service public privilégie une cohérence dans l'implantation des professionnels de Santé sur son territoire.

Ainsi, il est impossible de cautionner l'arrivée de praticiens salariés de cliniques privées orientant les patients sur des cliniques de la métropole au détriment de l'Hôpital public.

La défense de l'Hôpital public est incontournable ainsi que le soutien à la médecine de ville pour permettre l'accès aux soins des habitants tant en matière de proximité que de finance. L'Hôpital public est un facteur incontournable d'attractivité pour l'installation des nouveaux médecins.

■ Y-A-T-IL UNE PÉNURIE DE MÉDECINS SUR LE TERRITOIRE ?

OUI ! Le territoire n'échappe pas au contexte national et européen de pénurie de soignants.

Une partie des **solutions à déployer pour gagner en attractivité médicale ne relève pas de décisions politiques locales**, mais d'orientations nationales, et ce notamment sur deux points.

- **Le zonage FRR** (France Ruralité Revitalisation, nouvelle dénomination des Zones de Revitalisation Rurale à compter du 1^{er} juillet 2024) et les exonérations financières auxquelles il ouvre droit peuvent conduire certains professionnels de Santé à se délocaliser à quelques kilomètres au nord de Blaye pour en bénéficier ;
- **L'organisation du système des gardes médicales localement**, contraignante pour les médecins généralistes, représente également un frein à leur installation. A titre d'exemple : la Charente Maritime est un des rares territoires sur lequel les gardes ne sont pas règlementées en semaine et une partie du Cubzaguais est couverte par l'association SOS Médecins assurant cette permanence de soins.

La mise en concurrence des territoires n'est pas acceptable. Les élus locaux se sont mobilisés sur cette question.

Aujourd'hui, il apparaît plus que jamais que le territoire de la CCB, comme de trop nombreux territoires en France, s'inscrit dans un contexte très contraint en matière de Santé.

■ LA CCB EST-ELLE LÉGITIME POUR TRAVAILLER SUR LA QUESTION DE LA SANTÉ ?

OUI ! Le soutien à la filière Santé est, depuis 2010, l'un des objectifs majeurs de la CCB. Face au risque de désertification médicale, les élus communautaires ont fait de la Santé l'une des priorités de leur feuille de route politique.

La construction de la Maison de Santé de Blaye, propriété de la CCB, s'est pleinement inscrite dans la politique de Santé conduite. La CCB s'implique historiquement dans une démarche participative de co-gestion et dans une relation complémentaire entre la collectivité, garante de l'intérêt général en matière de Santé sur son territoire, et des professionnels, experts du soin.

Ainsi, la CCB s'est-elle mobilisée dès l'origine du projet de la MSB : recherche de nouveaux professionnels, appui technique, juridique ou en matière de coordination, réponses aux nombreuses sollicitations visant à réduire les charges pour les professionnels utilisant le bâtiment.

L'ambition de la CCB pour le territoire en matière de Santé ne s'est pas limitée à ce seul projet.

La Maison de Santé fait figure de pièce maîtresse et d'élément fédérateur d'un ensemble plus large : le Pôle Santé comprenant différentes structures médico-sociales (ITEP, IME, Pôle d'autoadialyse).

Depuis 2018, la CCB et son CIAS se sont engagés aux côtés des autres communautés de communes du territoire et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans une réflexion visant à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS). Il a pour vocation de mettre en cohérence la politique de Santé et les besoins du territoire et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en Santé Publique.

En 2020, la CCB a répondu aux sollicitations des acteurs publics en matière de Santé en assurant la mise en place d'un centre de vaccination à Cars. Ce centre aura permis de vacciner près de 27 842 personnes grâce à la mobilisation de médecins, d'infirmiers et de nombreux bénévoles.

■ QUEL EST LE NOUVEAU MODÈLE DE GESTION DE LA MAISON DE SANTÉ ?

A partir d'avril 2024, une nouvelle période s'ouvre à la Maison de Santé de Blaye.

La **CCB devient l'interlocutrice directe des locataires du bâtiment** afin de fluidifier les échanges et de proposer des services les plus adaptés à leurs besoins.

Afin de rassurer les professionnels de Santé, des **nouvelles modalités financières** sont mises en place et la CCB prend en charge l'intégralité du coût de l'occupation de bureaux et locaux.

L'objectif étant de **garantir un loyer et des charges fixes et pérennes** incluant un bon niveau de service.

■ QUEL EST LE COÛT MENSUEL POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

Les montants sont fixés au prorata de la surface occupée par le professionnel de Santé.

- **Un loyer** lié à la valeur locative des locaux
» 444,64 à 621,48 € / mois
- **Des charges** incluant la maintenance et l'entretien courants, les fluides, l'accueil, la téléphonie ...
» 378,42 à 555,12 € / mois
- **En option**, un forfait de charge lié à une **prestation de secrétariat renforcé**.

La CCB met également en place une **politique de loyers minorés** pendant quatre ans **en faveur des nouveaux arrivants** au sein du bâtiment :

- Une baisse de 70 % du loyer durant les deux premières années d'exercice ;
- Une baisse de 40 % du loyer les deux années suivantes.

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à maintenir un exercice effectif au sein de la MSB durant 5 ans.

■ QU'EST-IL MIS EN ŒUVRE POUR CHERCHER DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

La CCB a initié plusieurs échanges avec de jeunes professionnels de Santé, le Centre Hospitalier de la Haute-Gironde, l'ARS, les services de l'Etat ou encore des collectivités engagées dans une démarche similaire.

Nous poursuivons ces rencontres et le travail en collaboration avec les acteurs du territoire.

Le recours à des prestataires pour la recherche de libéraux est en cours.

De plus, il apparaît également nécessaire de nouer

des partenariats avec des structures mutualistes et de se pencher sur le modèle économique permettant de salarier directement des professionnels de Santé.

■ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PARTENT MAIS Y-A-T-IL DES ARRIVÉES ?

OUI ! La Maison de Santé de Blaye accueille désormais deux nouvelles professionnelles :

- Une sage-femme
- Une podologue

D'autres arrivées sont en cours de discussions.



LA GENÈSE DU PROJET



■ 2010

Les élus font le constat d'une possible baisse de l'offre de soins sur le territoire et mobilisent les professionnels de Santé.

■ 2011 - 2012

La CCB accompagne les professionnels de Santé à la rédaction du projet de soins validé par l'ARS.

■ 2012

La CCB associe les professionnels de Santé à la conception du bâtiment avec le programmiste et l'architecte.

■ 2015

Ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

■ POUR MÉMOIRE

La Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Blaye : un projet co-construit initié en 2010

Afin d'anticiper une baisse de l'offre et des difficultés dans l'accès aux soins, les élus communautaires ont fait le choix de se positionner aux côtés des professionnels de santé du territoire afin d'initier une démarche de co-construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), organisée autour d'un projet de soins.

Le montant de l'investissement initial se chiffre à 2 981 000 €. La Communauté de Communes de Blaye (CCB) a pu compter sur le soutien financier du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe, soit un cofinancement de 680 336 € et un emprunt de 2 millions d'euros.

La MSP de Blaye a **ouvert ses portes en novembre 2015**, après 5 ans de démarche partenariale.

Elle offre 20 cabinets au sein d'un bâtiment de 1 100 m² regroupant tous les espaces et équipements fonctionnels nécessaires à l'accueil de professionnels de Santé et de leurs patients : accueil, secrétariat, bureaux, tables d'examen, salles d'attente, logistique, sanitaires, salle de réunion, studio d'hébergement ...

La MSP de Blaye est un équipement clés en main pour les professionnels de Santé facilitant leur installation et allégeant leurs démarches non médicales.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BLAYE

Communauté de Communes de Blaye

32, rue des Maçons - BP 34
33393 BLAYE Cedex
05 57 42 33 33

  www.ccb-blaye.com